BELAID ABRIKA AU SUJET DU DIALOGUE AROUCH-GOUVERNEMENT

«Nous allons vers le concret»

Les arouch ont repris langue hier avec le chef du gouvernement. Un round "ordinaire" avec à l'ordre du jour la question des martyrs du Printemps noir.

Le chef de file de la délégation a affirmé hier que cette rencontre "est le début du concret" avant d'ajouter : "On peut enfin parler de résultats, ce qui est une suite logique de l'accord conclu avec le gouvernement." Interrogé au sujet de l'issue de ce dialogue, Belaïd Abrika a estimé que "(nous) partons confiants et sommes prêts à assumer".

Comme convenu le 15 janvier dernier, les deux parties qui, étaient tombées d'accord pour la mise en œuvre d'un mécanisme visant la concrétisation des points inscrits dans la plateforme d'El-Kseur, doivent se rencontrer de manière cyclique pour traiter point par point les revendications de la délégation des arouch. C'est au comité conjoint mis en place qu'incombe la mission de trouver un accord. Hier, il était question de discuter de la définition du statut de martyr et des indemnités qui en découlent. Ce que voudraient faire accepter les compères de Abrika, c'est l'appellation de "martyrs pour la citoyenneté et la démocratie".

Reste à connaître le degré de disponibilité des pouvoirs publics à répondre favorablement à cette doléance. S'ils arrivent à arracher un accord avec le gouvernement à ce sujet, les arouch devront alors s'attaquer à une autre problématique, celle du jugement des auteurs et commanditaires des assassinats en Kabylie par des juridictions civiles.

Il faut rappeler que la reprise du dialogue n'avait pas fait l'unanimité. Une frange des arouch avait, au lendemain de la rencontre avec Ouyahia, crié au scandale, estimant que nul ne pouvait se prévaloir de représenter la Kabylie. Ahmed Ouyahia avait à la veille de la célébration de Yennayer diffusé un communiqué dans lequel il écrivait "le chef du gouvernement invite de nouveau le mouvement citoyen des arouch à venir reprendre le dialogue déjà entamé dans le but d'aboutir à un accord global de mise en œuvre de la plate-forme d'El-Kseur".

Ce dernier s'est engagé à appliquer, d'autre part, le protocole conclu le 6 janvier 2004 et complété le 22 du même mois portant sur les six incidences du Printemps noir posées comme préalable au contact direct par le mouvement populaire.

Cet accord, dont la mise en œuvre a été entamée, "constitue un engagement qui sera appliqué". Une déclaration de bonne foi différemment appréciée par les arouch en fonction de leurs sensibilités.

N. I.

IL EST ANNONCE POUR S'EXPLIQUER SUR LES PRIVATISATIONS LE 2 FEVRIER

Ouyahia, invité-surprise de l'UGTA

Sauf changement de dernière minute, la réunion de coordination de l'état-major de l'UGTA (secrétaires généraux de fédération et de wilaya) prévue pour le 2 février prochain verra la présence d'un invité de marque. Il s'agit du chef du gouvernement Ahmed Ouyahia, qui aurait donné son accord de principe à son vis-à-vis de la Centrale syndicale Abdelmadjid Sidi Saïd pour prendre part à cette rencontre, a-t-on appris de source syndicale sûre. Ainsi, si cela venait à être confirmé officiellement, la présence d'Ahmed Ouhayia à la réunion de mercredi prochain aura pour principal objectif "d'expliquer aux cadres syndicaux de base l'objectif de la démarche de l'Exécutif concernant le processus de refondation de la structure économique publique, à savoir la privatisation des entreprises étatiques".

Mieux, le chef du gouvernement sera ainsi face aux responsables de la base syndicale de l'UGTA "pour tenter de les convaincre sur la nécessité d'opérer le changement au sein de la sphère économique nationale et d'expliquer, par ailleurs, les objectifs de sa démarche tout en apportant les réponses appropriées aux interrogations des représentants des travailleurs".

En effet, la réunion de coordination de l'état-major de l'UGTA, qui se tient pour la seconde fois depuis le 10e congrès, aura pour principal ordre du jour de "débattre de la question des privatisations des entreprises publiques". La décision de tenir cette réunion a été arrêtée lors de la dernière réunion du secrétariat national qui a eu lieu à l'INTAG d'El Achour sous la présidence du secrétaire général Abdelmadjid Sidi Saïd.

Ce dernier, après une large consultation engagée sur la question avec les membres de sa direction nationale, a décidé, conformément aux statuts de l'organisation, de convoquer cette réunion.

En effet, l'article 22 du règlement intérieur de l'UGTA adopté par la Commission exécutive nationale ordinaire (CEN) des 27 et 28 janvier 2002 stipule que "le secrétaire général convoque et préside les réunions d'évaluation et de coordination des activités de l'UGTA avec les secrétaires généraux des fédérations nationales et des unions de wilaya avec la participation du secrétariat national".

Cela étant, le chef du gouvernement, qui a réitéré, lors de sa dernière sortie médiatique, la détermination de son gouvernement à mener à terme sa politique économique, tentera ainsi de convaincre les cadres de l'UGTA sur "l'importance et la nécessité des réformes économiques, et par voie de conséquence, disposer du quitus de l'état-major en attendant la position qu'aura à adopter la commission exécutive nationale, dont la réunion est programmée quelques jours après".

Sur un autre chapitre, il est à noter que la présence d'un haut responsable de la trempe d'Ahmed Ouyahia à la réunion du 2 février prochain est considérée comme la seconde du genre après celle du président Chadli Bendjedid. Ce dernier, faut-il le noter, était le premier haut responsable de l'Etat algérien a avoir assisté à une réunion d'instance de l'UGTA, en l'occurrence la première commission exécutive nationale issue du 6e congrès qui a vu Tayeb Belakhdar succédé à Demène Debbih Abdallah au poste de secrétaire général de l'UGTA.

Cela dit, indépendamment de l'éventuelle présence du chef du gouvernement à cette réunion, cette dernière sera marquée également par l'évocation de la question organique de la Centrale.

Selon des sources, le secrétaire général de l'UGTA, "garant de l'application du statut fondamental et du règlement intérieur de l'UGTA", saisira cette opportunité pour rappeler aux responsables syndicaux de "l'obligation du respect des textes de l'organisation", et aussi le contenu de la directive approuvée lors de l'avant-dernière session de la CEN.

Ce rappel à l'ordre de Sidi Saïd interviendra dans un contexte marqué par le renouvellement des différentes instances syndicales (horizontales et verticales), mais surtout à une année de la tenue du 11e congrès de l'organisation, dont l'enjeu premier est le poste de secrétaire général.

Ainsi, conformément au même article du règlement intérieur, le 22 en l'occurrence, il est indiqué qu'"outre le secrétaire général veille à l'application du statut fondamental et règlement intérieur de l'UGTA", il est chargé aussi d'"arbitrer et trancher les litiges éventuels qui pourraient survenir entre les différents départements (…)" et "peut, le cas échéant, prendre des mesures conservatoires à l'encontre de tout élu au sein des instances et structures de l'UGTA, dans l'attente de la comparution de ce dernier devant la commission de discipline".

Abder Bettache

ALI AOUN AU FORUM DE L'ENTV

"Il faut extraire le médicament de l'emprise de l'administration"

L'assainissement du marché du médicament, les autorisations d'importation, la deuxième ouverture du capital de Saïdal avec la cession de 15% du capital, le projet d'insuline et la politique du générique, ont été les principaux axes développés par Ali Aoun, P-DG de Saïdal, au forum de l'ENTV.

Ilhem Tir - Alger (Le Soir) - L'encouragement de la production nationale du médicament a été de tout temps le cheval de bataille prôné par les différents ministres qui se sont succédé à la tête du département de la Santé. La réalité est autre, car les dépassements enregistrés et les autorisations d'importation pour des produits fabriqués en Algérie ont de tout temps géré le marché du médicament en Algérie. La solution envisagée par le P-DG de Saïdal demeure en la création d'un espace intermédiaire susceptible de réguler ce marché selon ses différents aspects (qualitatif, quantitatif, prix ou distribution.) Lors de son intervention, Ali Aoun n'a cessé de réclamer une agence nationale du médicament. Il ne s'agit pas là d'une nouveauté mais d'un projet qui date depuis cinq ans et l'on se demande d'ailleurs pourquoi il tarde à entrer en vigueur ? "Nous recherchons une équité entre tous les opérateurs publics ou privés" affirmera-t-il avant d'ajouter : "Je n'accepte pas la concurrence des laboratoires qui importent chez moi." Quant à la privatisation de Saïdal, son P-DG a estimé que la réouverture du capital de son entreprise pour un fonds koweitien a été la manière la plus "élégante" de la privatisation, vu le marasme dans lequel vit la Bourse en Algérie. Il affirme par là que "35% du capital de Saïdal est entre les mains du privé et qu'au niveau de la gestion, l'implication des actionnaires s'impose au sein du conseil d'administration". Ce forum a été une occasion pour Ali Aoun afin de s'exprimer encore une fois sur le projet de l'insuline. Il est à rappeler que ce projet, lancé en octobre 2003, est à 100% un investissement propre à Saïdal et que la seule collaboration qui existe dans ce domaine est un partenariat technique et scientifique. Le laboratoire Sanofi se charge de ramener les cristaux d'insuline, c'est-à-dire la matière première, le montage des équipements et la formation du personnel. "Les premiers essais s'effectueront fin mars début avril, l'insuline Saïdal sera sur le marché à la fin du mois de juin", a réitéré le P-DG estimant que son entreprise a été conforme aux normes. Abordant le volet du générique avec le programme du gouvernement censé encourager cette nouvelle forme de production, Ali Aoun a souligné : "Nous voulons arriver à un taux fort de consommation du générique." Il ira jusqu'à proposer les normes : 80% pour la consommation du générique et 20% pour les molécules innovantes. Que faire lorsque 70% de nos importations proviennent d'un pays qui n'est pas fort en générique ? "Il faudrait diversifier nos sources d'approvisionnement", a suggéré le P-DG de Saïdal car "c'est le seul moyen de réduire notre facture d'importation et alléger les caisses d'assurance". Par ailleurs, le programme de l'entreprise pour le quinquennat a été tracé et transmis à l'assistance. Plusieurs actions seront entreprises telles que le développement de la recherche, l'investissement productif, la rationalisation de la prescription et de la distribution ainsi que l'organisation de la pharmacovigilance. Ali Aoun affirme que de tels organismes de pharmaco-vigilance chargés de contrôler et de suivre le médicament n'existent pas en Algérie à cause d'un vide juridique et qu'il est temps d'y remédier.

I. T.

MENACES CONTRE LA LIBERTE DE LA PRESSE

La FIJ condamne

Le Centre de la Fédération internationale des journalistes à Alger a condamné aujourd'hui les décisions de justice qui ont frappé quatre quotidiens de la presse indépendante en les qualifiant de "dérive totalitaire visant à réduire définitivement les derniers espaces de la démocratie et de la libre expression".

"C'est une suite logique de l'acharnement décidé au lendemain des élections présidentielles du 8 avril 2004 par certaines personnalités du gouvernement contre la presse libre en Algérie. Il y a de quoi s'inquiéter au plus haut point lorsqu'un parquet réclame dans son réquisitoire la suspension d'un journal et que des ministres décident de la tenue de procès contre des journaux en lieu et place des institutions qui leur sont inféodées", a déclaré Nadir Benseba, coordinateur du Centre de la FIJ à Alger. Mardi dernier, le tribunal d'Alger s'est distingué en infligeant une série de condamnations qui cache mal la volonté d'asphyxier financièrement les titres de la presse indépendante : les directeurs des quotidiens *El Watan* et *El Khabar* en conflit juridique avec le responsable de la Direction générale de la Sûreté nationale, sous couvert du ministre de l'Intérieur, sont condamnés à six mois de prison avec sursis et au versement d'amendes de plusieurs millions de dinars.

Dans une autre affaire concernant *Le Soir d'Algérie*, le parquet réclame la suspension du titre pour une durée de six mois et son chroniqueur est condamné à une peine de 6 mois de prison avec sursis assortie d'une forte amende pour "atteinte au chef de l'Etat". L'ex-directeur de la publication du *Soir d'Algérie* et actuel président du Conseil de l'éthique et de la déontologie est également condamné. L'ancien directeur du journal *Liberté*, M. Farid Alilat, est condamné lui aussi à 6 mois de prison avec sursis et à une amende pour avoir diffamé le président de la République. Selon le Centre de la FIJ, ces faits témoignent d'une nouvelle offensive de répression de la liberté d'expression après avoir concocté insidieusement la suspension du journal *Le Matin* et l'incarcération de son directeur, M. Mohamed Benchicou. Les autorités algériennes instrumentalisent la justice à travers les textes du nouveau code pénal répressif pour réduire définitivement le champ des libertés", a expliqué Benseba.